

Fer et Titane inc.
Environnement
1625, route Marie-Victorin
Sorel-tracy (Québec) Canada
J3R 1M6

T: (450) 746-3000, 6118
F: (450) 746-5661

PR5.2.1
Dragage d'entretien au quai de Rio Tinto
Fer et Titane inc. à Saint-Joseph-de-Sorel

6211-02-131

Sorel-Tracy, le 9 février 2017

M. Guillaume Thibault
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique
Édifice Marie-Guyart, 6e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

N/réf. : 03-03-11-01-2017

**Objet : Étude d'impact sur l'environnement – Renouvellement du programme
décennal de dragage d'entretien au quai de Rio Tinto Fer et Titane « RTFT »
à Sorel-Tracy, réponses aux demandes du 27 janvier 2017.**

Monsieur ou Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous la réponse à votre question ainsi que des engagements de Rio Tinto Fer et Titane inc., (RTFT) tel que demandé dans votre courriel du 27 janvier dernier.

Question:

1- À la réponse R1, il est indiqué que de nouvelles bennes ont été expérimentées pour le minerai fin et que de nouveaux modèles de bennes seront aussi expérimentés au cours des 2 prochaines années pour les autres types de minerai. RTFT doit préciser les types de modèle de bennes dont il est question ainsi que leurs caractéristiques.

Le type de bennes expérimentées jusqu'à présent est un modèle VSG/L 22,1-2,55-5500, construites par Piener SMAG Lifting Technologies GmbH. Ces bennes possèdent des lames de coques qui se chevauchent légèrement afin d'assurer une étanchéité accrue de

la benne une fois remplie. RTFT utilise ces bennes pour le minerai d'ilménite de type sable et le teste actuellement lors des réceptions de charbon.

Par ailleurs, RTFT continue d'optimiser l'utilisation de ses bennes en ajustant les paramètres d'opération selon les différents produits. A plus long terme, si ces efforts ne s'avèrent pas concluants, d'autres modèles de bennes seront identifiés et testés le cas échéant.

Engagements:

2- À la réponse R1, RTFT s'est engagé à réaliser un suivi des matières en suspension (MES). Lors de ce suivi, RTFT doit s'engager à arrêter temporairement ses travaux advenant un dépassement de plus de 25 mg/L de la concentration naturelle de MES à 100 M.

RTFT s'engage à arrêter temporairement ses travaux advenant un dépassement de plus de 25 mg/L de la concentration naturelle de MES à 100m dans les conditions décrites dans la réponse R31.

3- La réponse R24 n'est pas claire au sujet de la période de restriction des travaux. RTFT doit s'engager à ce qu'aucun travaux de dragage ne soient effectués pendant la période de restriction pour le poisson, soit du 1er mars au 1er septembre de chaque année.

RTFT s'engage à ce qu'aucun travail de dragage ne soit effectué pendant la période de restriction pour le poisson, soit du 1er mars au 1er septembre de chaque année.

4- Certains experts ont des inquiétudes par rapport aux herbiers situés en aval du quai de RTFT. Afin d'obtenir davantage d'information sur la dynamique sédimentaire du secteur, l'initiateur doit déposer, avant l'étape d'analyse environnementale du programme, les rapports de suivi rattachés à l'herbier A qui a été construit à titre de compensation lors des travaux d'agrandissement du quai de la compagnie.

RTFT s'engage à fournir le rapport de suivi réalisé en 2015 sur l'herbier A, que vous trouverez en pièce jointe.

5- À titre d'information, puisque le secteur des travaux est susceptible d'être fréquenté par des espèces ayant un statut fédéral en vertu de la loi sur les espèces en péril, RTFT devrait contacter le gouvernement fédéral afin de s'assurer que les travaux seront conformes à leurs exigences.

RTFT s'engage à contacter le gouvernement fédéral lors des demandes de certificats d'autorisation pour les travaux de dragage annuels afin de s'assurer que ces travaux seront conformes à leurs exigences quant aux espèces ayant un statut fédéral en vertu de la loi sur les espèces en péril et fréquentant le secteur des travaux de dragage.

6- RTFT doit s'engager à déposer un résumé de l'étude d'impact au plus tard à la date de la signature des lettres mandat du ministre annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RTFT s'engage à déposer un résumé de l'étude d'impact au plus tard le 16 février 2017.

Par la présente, nous attestons également la concordance entre la copie papier et la copie sur support informatique.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.



Valérie Fortin, ing.
Chef de service, Santé, Sécurité, Environnement

- p. j. Rapport, suivi de l'efficacité de l'aménagement compensatoire, année 2015, GHD Consultants inc.
- c.c. Patrick Lafrance (WSP)
Fariel Benameur – RTFT
Hugues L'Épérance – RTFT

